



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230201-DEC2023_003-CC



Publié le 01 02 23

DECISION DU MAIRE N°DEC2023-003

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX ACTIONS SPECIFIQUES « FESTIV'VESPERALES »

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la Région Sud afin de développer la culture par la musique

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif : Aide aux actions spécifiques.

ARTICLE 2 : : L'aide de la Région est sollicitée afin de développer la culture par la musique, l'opéra le spectacle vivant, en proposant des projets de qualité amateurs et professionnels à destination d'un public intergénérationnel et les sensibiliser par cette diversité culturelle. Nous poursuivons les rendez-vous culturels dans notre nouveau théâtre de verdure de Sausset-les-Pins, érigé au printemps 2023. Les Festiv'Véspérales atteindront alors leur apogée avec toujours un registre classique, jazz et poésie dont le succès ne cesse de s'accroître.

Ce site naturel enchanteur procure au public un ravissement total par la découverte de divers registres musicaux, tout en le sensibilisant à la préservation de cet espace. De nombreux Saussetois ainsi que des touristes qui séjournent sur la Côte-Bleue bénéficient gratuitement d'un programme culturel original et accessible à tous.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière de la Région Sud à hauteur de 70% soit 13475€ttc

La subvention est destinée à financer les évènements suivants :